

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 7-2024

du lundi 11 novembre 2024

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour.

Appel :

Personnes présentes : 50

Excusées : 15

Retard : 3

Absents : 5

Démissions : -

Future admission : 1

Total : 74

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbal du 7 octobre 2024

3. Correspondance

4. Communications du Bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Assermentations

8. Elections complémentaires

9. Préavis N°16-2024 sollicitant un crédit de CHF 190'000.- pour des études de planification de mobilité sur le territoire prilléran et répondant au postulat de Jean-Michel Piguet, Patrizia Clivaz Luchez et consorts « Pour une mobilité multimodale respectueuse de toutes et tous »

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal no 16-2024,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre ;
2. d'octroyer un crédit de CHF 190'000.- pour des aménagements piétons, cyclables et pour la révision du schéma de circulation communal ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat « pour une mobilité multimodale respectueuse de toutes et tous » déposé par Jean-Michel Piguet, Patrizia Clivaz Luchez et consorts ;
4. de financer ces dépenses par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
5. de prendre note que les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 21'900.- en 2026.

VOTE : C'est à une large majorité, moins 5 voix contre et 4 abstentions que les conclusions du préavis municipal no 16-2024 sont acceptées.

- 10. Préavis N°17-2024 sollicitant un crédit de CHF 130'000.- pour la réalisation d'aménagements cyclables dans le cadre des mesures infrastructurelles des Projets d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM), intégrant des infrastructures pour le stationnement des vélos et répondant au postulat de Florent Héroguel et consorts « Promotion de la mobilité douce »**

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal no 17-2024,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les aménagements cyclables prévus dans le présent préavis ;
2. de lui octroyer un crédit total de CHF 130'000.-;

3. de financer ce crédit de la manière suivante :

- a) participation financière de la Confédération et du Canton estimée au total à CHF 61'000.-
- b) de financer ce crédit par la trésorerie courante ou par l'emprunt pour le montant maximum de CHF 130'000.-, dans l'attente du versement de la participation financière de la Confédération et du Canton ;

4. de prendre note que les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 8'900.- en 2026 ;

5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet, objet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre ;

6. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de F. Héroguel et consorts « Promotion de la mobilité douce »

VOTE : C'est par 27 voix pour, 8 voix contre et 14 abstentions que les conclusions du préavis municipal no 17-2024 sont acceptées.

11. Préavis N° 18-2024 concernant la modification des statuts de l'ARASPE

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal no 18-2024,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter les nouveaux statuts de l'ARASPE avec entrée en vigueur dès validation par le Conseil d'Etat

VOTE : C'est à une très large majorité, moins 5 abstentions que les conclusions du préavis municipal no 18-2024 sont acceptées.

12. Réponse à l'interpellation 06-2024 : « Qu'en est-il des demandes d'allocations d'impotence » – déposée par Patrizia Clivaz Luchez et Consorts

13. Réponse à l'interpellation 08-2024 : « Démissions au sein du SDIS Malley » – déposée par De Boer et consorts

14. Motions, postulats, interpellations et projets.

15. Questions et divers

16. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 21h20